

Le 5 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 5 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Catherine GRANGE, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 24 octobre 2020

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Catherine GRANGE, Maire	X	
Frédéric GEHIN, 1 ^{er} adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 ^{ème} adjointe	X	
Lionel RITTNER, 3 ^{ème} adjoint	X	
Marie-Claude GARIN, 4 ^{ème} adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 5 ^{ème} adjoint	X	
Alain CHADI	X	
Christine GUIMOYAS	X	
Jocelyne SCAPPATURA	X	
Grégory MEYER	X	
Fabienne SALAMAND	X	
Yoann ZINOPOULOS		X
Sophie GUILLAUD-PIVOT	X	
Anthony BOUVIER	X	
Aline BOSSY		X
René VIAL	X	
François MANON	X	
Ioan FILIMON	X	
William MAIRE	X	

Pouvoirs :

Yohan ZINOPOPULOS donne son pouvoir à Frédéric GEHIN

Aline BOSSY donne son pouvoir à Jocelyne SCAPPATURA

Les Conseillers présents, soit 17 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir William MAIRE

Approbation du compte rendu de la dernière réunion : Approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Décisions prises par délégation
- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Compte-rendu CCBD
- Décision modificative
- Vote de la subvention au Centre socio culturel Jean Bedet
- participation pour le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés)

- Décisions prises dans le cadre de la délégation :

DECISION N°2020-29

Objet : demande subvention DSIL

Considérant le plan de relance du gouvernement

Considérant la nécessité la nécessité de refaire la toiture du local technique le Chaudron,

DECIDE de déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour la rénovation de la toiture du local technique le chaudron.

Le cout de l'opération est estimé à 85 434€ HT, dont le plan de financement est le suivant :

<i>Financement</i>	<i>Montant H.T.de la subvention</i>
DSIL	34 173 €
Département	21 358 €
Sous-total (total des subventions publiques)	55 531 €
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	29 903 €
TOTAL	85 434

DECISION N°2020-30

Objet : contrat de maintenance informatique

Considérant la nécessité d'avoir un contrat de maintenance du parc informatique de la commune, après avoir consulté plusieurs offres,

DECIDE de confier à l'entreprise Synesis de Rives la maintenance informatique pour l'ensemble du parc informatique de la commune -mairie-centre de loisirs- médiathèque) et signer les contrats de maintenance.

Le coût est fixé à 19€/ mois par poste informatique (11 postes ont été répertoriés)

Le coût de la maintenance pour l'année 2020 du 1/11 au 31/12 s'élève à 418€ HT et celui de l'année 2021 à 2508€.

DECISION N°2020-31

Objet : contrat de maintenance porte automatique

Considérant la nécessité d'avoir un contrat de maintenance pour la porte automatique du secrétariat de Mairie,

DECIDE de confier à l'entreprise COPAS SYSTEMES de Guilhaum-Granges la maintenance de la porte automatique du secrétariat de Mairie.

Le coût annuel pour 2 visites par an s'élève à 248.70€ HT.

Décision modificative :

Cette délibération est reportée à la séance du 3 décembre

DELIBERATION 2020-8-1 : Vote de la subvention au Centre socio culturel Jean Bedet

Le vote de la subvention dans le cadre de la convention passée avec le centre social pour l'animation jeunesse avait été ajourné, le temps que la nouvelle équipe municipale rencontre les dirigeants.

Les premiers échanges sont plutôt positifs (cf compte rendu de la réunion du 24 septembre). L'association compte établir un plan pluriannuel d'animation au cours de l'année 2021 et souhaite que la commune de Corbelin soit associée : un appel à projets d'animation va être lancé.

Ce serait l'occasion d'y associer les jeunes du futur Conseil Municipal des Jeunes. Fabienne Salamand a rencontré un élu des Avenières et un animateur du centre social pour la création de ce CMJ. Sophie Guillaud-Pivot se montre moins optimiste car la hiérarchie du centre social n'avait pas été avisée de cette rencontre entre les élus et l'animateur : cette façon de procéder n'a pas été bien prise par la direction.

M. Vial, lorsqu'il était maire, ne voulait pas reconduire le partenariat avec le centre social tant que la commune n'obtenait pas une bonne coopération. Il maintient donc son point de vue pour cette année 2020 : il est contre le versement de cette subvention.

Sauf que la convention de 2013 lie la commune tant qu'il n'y a pas de dénonciation : la commune est obligée de verser cette somme d'autant plus que cette année le centre social a présenté aux élus le bilan des activités. Sophie Guillaud-Pivot précise que le conseil a obligation d'honorer la convention : la dénonciation ne peut se faire qu'en respectant une procédure précise.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à 15 voix pour et 4 contre (René Vial, William Maire, Ioan Filimon et François Manon), le conseil municipal :

- DECIDE de verser la somme de 33 911 € de subvention à l'association du centre social Jean Bedet des Avenières,
- PRECISE que les crédits sont inscrits à l'article 6574.

DELIBERATION 2020-8-2 : participation pour le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés)

Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention avec la commune des Avenières- Veyrins-Thuellin relative à une aide pour le fonctionnement du RASED.

Ce réseau est assuré par les personnels spécialisés de l'Education Nationale : un psychologue scolaire, un enseignant spécialisé à dominante pédagogique et un à dominante rééducative. Ils interviennent dans les différentes écoles primaires en fonction du besoin des élèves. Si la rémunération de ce personnel est à la charge de l'état, le fonctionnement du réseau est à la charge des communes concernées.

La commune des Avenières-Veyrins-Thuellin est la commune-support du RASED. Le coût de fonctionnement a été arrêté à 1.40€/élèves. Pour Corbelin, le montant de la participation pour l'année scolaire 2020/2021 sera de 193 élèves x 1.40€/élève = 270.20€.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE le Maire à signer la convention relative au fonctionnement du RASED avec la commune des Avenières Veyrins-Thuellin et à verser la somme de 270.20€ pour l'année scolaire 2020/2021

- Compte-rendu CCBD :

Frédéric Gehin rappelle que l'actualité aux Balcons du Dauphiné, c'est bien entendu la crise sanitaire.

Les services publics fonctionnent : crèches, piscine (pour les scolaires uniquement), interventions dans les écoles, instructions de permis de construire, l'espace France services sur rendez-vous. Un accueil physique et téléphonique est mis en place.

La majorité du personnel est en télétravail. Les instances (bureau, conseil communautaire) se réunissent et une cellule de crise, composée du bureau, a été créée,

La Communauté de Communes étudie notamment un dispositif d'aides à l'économie de proximité (commerces, restaurants) pour aider à développer l'e-achat, le « click-and-collect » voire à mettre en place une seconde édition de l'été aux balcons (qui a très bien fonctionné)

Création d'instances de type commissions : des comités de projet, ouverts à tous les conseillers municipaux qui le souhaitent, vont être créés, ces comités auront une durée de vie qui dépendra du projet ou du thème (courte, ou plus longue), et auront vocation à faire des propositions sur les projets en question. Les vice-présidents doivent lister les comités qu'ils veulent créer, et les communes seront sollicitées sous 15 jours environ.

En ce qui concerne le PLU et le transfert éventuel de la compétence à la Communauté de Communes :

Les conseils doivent se prononcer d'ici la fin de l'année, sauf prolongation en raison de la crise sanitaire. La Directrice Générale Adjointe et le Vice-Président en charge du dossier, Christian Giroud, viendront à une prochaine réunion pour répondre aux questions et interrogations.

Les communes ont reçu dernièrement un courrier de la Direction Départementale du Territoire pour mettre en demeure les communes pour rendre compatible leur PLU avec les orientations du SCoT. Le président a pris l'attache des services de l'État pour que ceux-ci prennent bien en compte la réflexion en cours à la communauté de communes. Le Symbord fera parvenir à chaque commune un document listant les non conformités du PLU aux orientations du SCoT.

Nouveau siège communautaire : ce projet a été initié par l'ancienne mandature. Il a les vertus de regrouper l'ensemble des services sur un site et éviter les déplacements entre les 3 sites (perte de temps, risque routier). Le projet, entre les subventions et la cession des anciens sièges est presque auto financé. A ce jour, aucune décision ni aucun budget n'ont été votés pour la salle de réunion du conseil communautaire. Pour l'instant, les séances communautaires ont lieu à Saint-Chef et que, hormis la question du réseau Internet, la salle convient très bien.

Sophie Guillaud-Pivot estime que ce nouveau conseil communautaire est vraiment au service des communes : l'organisation d'une rencontre avec le conseil régional pour présenter les subventions que peuvent demander les communes, notamment les rurales, en est un parfait exemple.

Tour de table :

Lionel Rittner :

Finition des logements place J. Falatieu :

Les travaux débiteront très certainement en décembre

Local de Johanna Beauté :

Suite aux déclarations de Mme Fahl qui a dit avoir eu l'aval de M. Vial pour récupérer ses biens du local car ce dernier était destiné à être détruit, les élus ont pris l'attache de l'avocat de la commune. Il s'avère que la municipalité actuelle n'a aucun recours possible. En effet,

l'autorisation donnée est légale car M. Vial l'a prise dans le cadre de ses fonctions de Maire et que le bail commercial peut être aussi verbal : ainsi cet accord verbal vaut avenant au bail.

M. Vial souhaite rappeler les circonstances de cet accord : à l'époque, le projet était de transférer la pharmacie dans ce local. Il fallait remettre à nue la surface d'où cet accord verbal. Toutefois, s'il a autorisé à récupérer ce qui lui appartenait, il ne cautionne pas le retrait du tableau électrique ! Il n'a toujours pas constaté l'état du local. Mme le Maire et M. Rittner réitérent leur proposition de venir le visiter.

M. Rittner se montre sceptique face à cette explication car M. Vial avait proposé que la pharmacie soit intégrée au projet du pôle santé-dépendance. M. Vial répond que ce transfert dans le local place du Campanil a été évoqué lors d'un projet de rachat de la pharmacie.

Hervé Delbègue :

Mairie :

L'emménagement dans les locaux s'est fait fin octobre. Il reste une liste des réserves à lever, notamment les rampes d'escalier.

L'éclairage extérieur de la Mairie est programmé pour s'éteindre de 23h à 6h.

Eclairage public du Jacquet :

Le rétablissement de l'éclairage public au Jacquet n'a toujours pas été fait : les élus ont rendez-vous demain sur place avec l'entreprise TERELEC.

Verbalisation électronique :

L'appareil est arrivé : il reste à mettre en place la formation la semaine prochaine.

Grégory Meyer :

Syndicat des Eaux :

Les nouvelles orientations de l'assemblée sont les suivantes : freiner certains investissements dont l'acquisition de matériel et prioriser les travaux pour améliorer le rendement des conduites. Le remplacement de la canalisation d'eau potable sur la route de la Chèvre est une priorité car il a une cassure longitudinale. Le syndicat attend les subventions pour programmer les travaux... Depuis 2018, la ressource en eaux se raréfie d'où l'importance d'améliorer les rendements et de chercher d'autres ressources d'eau.

Le syndicat fait face à des problèmes de trésorerie en raison du retard pris dans la facturation durant le premier confinement. En effet, les relevés n'ont pu être faits.

Travaux route de la Chèvre :

En plus du remplacement du réseau d'eau potable, des travaux pour la fibre et une canalisation pour le gaz sera posée. La commune profitera du remplacement de la conduite d'eau potable pour remplacer deux poteaux incendie non conforme.

Marie-Hélène Lajon :

Les colis des anciens : les marchandises commencent à arriver :

Compte tenu du confinement, la préparation des colis initialement prévue le 18 novembre est annulée et sera faite ultérieurement par les seuls élus.

La distribution des colis à compter du 12 décembre est pour l'instant maintenue, il faudra toutefois s'organiser dans le cas d'une prolongation du confinement.

La séance est levée à 19h54

Fait à Corbelin, le 10 novembre 2020

Le Maire

Catherine GRANGE